



U.EP.4.2

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS : AXE STRUCTURANT DU GD-ST-BERNARD

Catégorie	Espaces publics	Priorité	A-B
Instance(s) responsable(s)	Canton (SDM), Martigny, Martigny-Combe	Instance(s) concernée(s)	Martigny, Martigny-Combe
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.MD.1, S.U.2		
Description	<p>État actuel</p> <p>L'axe structurant du Gd-St-Bernard, s'étirant de Martigny-Croix à la gare de Martigny, en passant par le Bourg, constitue, véritablement, la colonne vertébrale urbaine de la ville. Il est caractérisé par diverses séquences :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le centre historique de Martigny-Croix, partiellement requalifié et modéré.• La liaison entre Martigny-Croix et le Bourg, axe cantonal, caractère essentiellement routier.• Le centre historique du Bourg, entièrement requalifié et modéré ces dernières années. Construction récemment d'un parking souterrain pour libérer l'espace public de places de stationnement.• L'avenue du Gd-St-Bernard, entre le Bourg et la Place Centrale. Artère principale de la ville, linéaire, partiellement arborisée, mais peu qualitative pour les modes doux. Quelques rez actifs en direction du centre-ville de Martigny.• La place Centrale, faisant désormais la part belle aux piétons et terrasses, récemment réaménagée en zone 20, pouvant être transformée en espace piéton lors de la période estivale ou lors de manifestations.• L'avenue de la gare, entre la Place Centrale et la gare, actuellement modérée en zone 30, mais affichant une faible qualité d'ensemble, malgré sa situation stratégique et les nombreux attracteurs en présence (commerces, services, etc.). <p>État attendu</p> <p>Hormis le Bourg et la place Centrale récemment réaménagés, les autres séquences sont concernées par une requalification de l'espace public. Directement liée au paquet de mesure P.VSR.4.1.2, cette mesure est précisée ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">• Finalisation du réaménagement du cœur de Martigny-Croix, sur la section entre l'avenue du Gd-St-Bernard et le parking public du centre du village. Objectifs de modération du trafic, de sécurisation des modes doux et d'un traitement de la rue de façade à façade.• L'avenue du Gd-St-Bernard, dans sa section entre Martigny-Croix et Martigny-Bourg, affiche un statut d'entrée de ville qui mérite de présenter une autre image que celle d'aujourd'hui (fonction essentiellement routière, garages, stationnements, etc.). Un réaménagement de cet axe, dont la fonction première de circulation routière sera maintenue, apportera une image plus attractive de cette entrée de ville et village et atténuera l'impression de coupure et de distance entre Martigny-Croix et le Bourg, favorisant ainsi les déplacements doux entre ces deux centralités.• L'avenue du Gd-St-Bernard avec une redistribution de l'espace au profit des modes doux. À étudier plus en détail la possibilité de créer des « événements » le long de ce tronçon rectiligne de 1 kilomètre afin d'atténuer l'impression de distance (dilatations ponctuelles de l'espace public, place de jeux, bancs, arborisation, éléments de nature en ville, etc.).• L'avenue de la gare, requalification complète en cours, suite à un concours d'urbanisme. Le projet, dont les travaux ont démarré en 2021, prévoit notamment un meilleur partage de l'espace public au profit des modes doux et une implémentation d'éléments naturels dans une optique de favoriser la nature en ville.		

Opportunité et utilité	<p>Opportunité : La mesure répond aux besoins (1.1) d'amélioration de l'accès aux transports publics et de renforcement du réseau de mobilité douce tout en poursuivant la logique de revitalisation des espaces publics en les rattachant à ce même réseau. Elle permet ainsi de (3.3) profiter de chaque réaménagement de rue pour connecter l'ensemble des espaces publics de l'axe améliorant ainsi le quotidien de tous les usagers par un sentiment de sécurité et de bien-être.</p> <p>Utilité principale : CE1.5 : La mesure vise à améliorer la mobilité douce. CE2.2 : La mesure vise à la qualité des espaces publics et ouverts dans la zone urbanisée. CE3 : La mesure vise à accroître la sécurité du trafic. CE4.1 : La mesure vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. CE4.2 : La mesure vise à réduire les nuisances sonores.</p>		
Coordination entre transports et urbanisation	<p>Comme l'espace public partage la plupart du temps son emprise avec celle des réseaux de transports, leur cohabitation doit être un élément central dans un aménagement de qualité. Une sécurité de tous les usagers est nécessaire, s'il l'on veut que le partage de l'espace fonctionne sans accroc et qu'aucun mode de transport ne prenne trop fortement le dessus sur les autres. Par ailleurs, une attention particulière doit également être portée sur les seuils entre les espaces publics/privés. Une requalification de façade à façade permet une meilleure lecture de l'espace et une homogénéisation des revêtements et des mobiliers urbains.</p>		
Réalisation			
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
État de planification	<p>Centre de Martigny-Croix : projet finalisé pour la seconde étape à l'arrière de la maison de commune, troisième étape à l'emplacement du parking actuelle prévue dans les 5 prochaines années Av. Gd-St-Bernard (Croix-Bourg) : concours d'urbanisme en préparation Av. Gd-St-Bernard (Bourg-Place Centrale) : études préliminaires Av. de la Gare : projet de détail mis à l'enquête.</p>		
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Centre de Martigny-Croix : fin des travaux prévue fin 2021 pour la seconde étape à l'arrière de la maison de commune, troisième étape à l'emplacement du parking actuel prévue dans les 5 prochaines années Av. Gd-St-Bernard (Croix-Bourg) : lancement du concours en 2022, suite en fonction des résultats du concours. Av. Gd-St-Bernard (Bourg-Place Centrale) : 2024-2028 Av. de la Gare : début des travaux courant 2021, fin des travaux en 2023</p>		
Autres			
Fiches concernées du PDC	C1, C2, D1, D4, D5	Fiches concernées du PDi	N3, U1, U2, M1, M2, M3, M4, M5



Impacts sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPA**ir / **OP**B / ORNI / OPAM / **OS**ites

Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels

Agriculture

Surfaces d'assolement

Autres

IVS et ISOS. Cette mesure doit tenir compte de la préservation du patrimoine sur l'ensemble de son tracé et à proximité direct (patrimoine bâti et IVS VS41.2).

Lien avec les autres mesures

P.VSR.4.1.1 Requalification de l'axe du Gd-St-Bernard

P.MD.4.2.3 Liaison pour piétons et vélos entre Martigny et Bovernier

PM.4.1 Interface de la gare de Martigny

PM.4.3 Interface du hub de Martigny-Croix

U.D.4.2 Secteur stratégique « Périmètre de la gare »

U.D.4.3 Secteur stratégique « Place de Rome »

U.D.4.4 Secteur stratégique « Porte de Dranse »

U.D.4.8 Développement et protection du patrimoine bâti

U.EP.4.1 Requalification des espaces publics

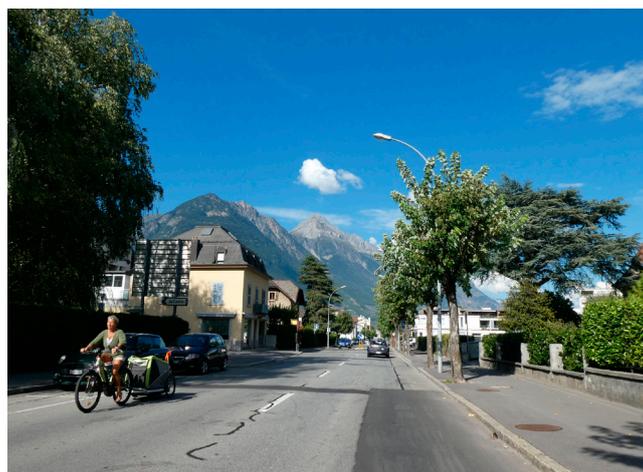
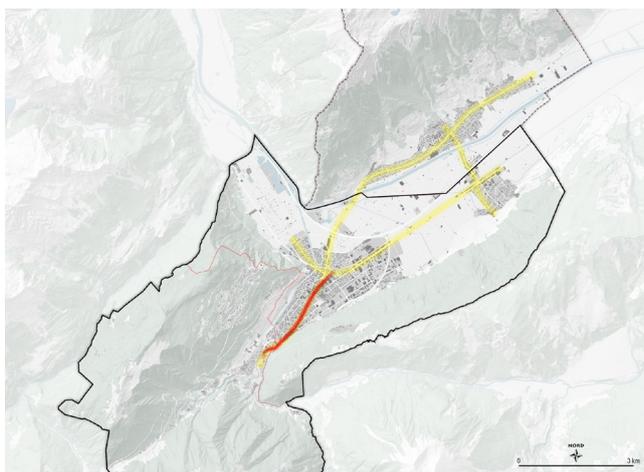
U.N.4.2 Nature en ville

P.R.4.3 Valorisation du paysage du coude du Rhône

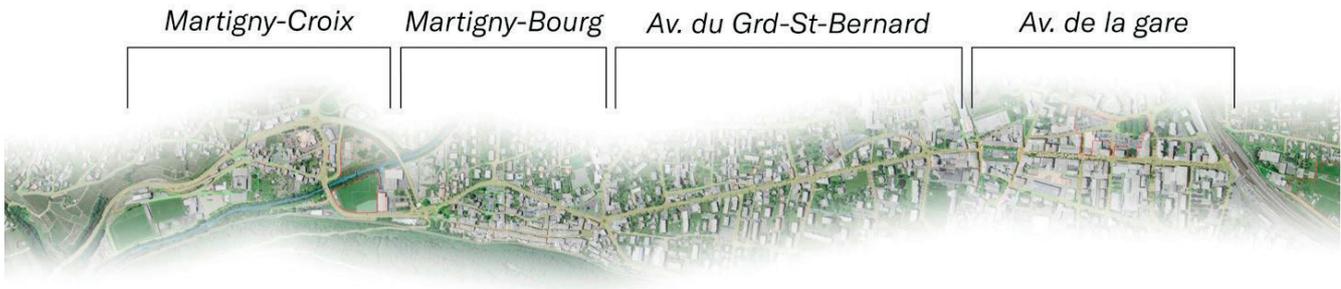
Documents mis à disposition

- Martigny-Combe, schéma directeur
- Martigny, Projet du réaménagement de l'avenue de la gare, atelier Grept.

Plan de situation



Plan selon état d'avancement





Séquence Martigny-Bourg, nomad, 2021



Séquence Av. du Grd-St-Bernard, nomad, 2021



Séquence Av. de la gare, nomad,2021